

les méthodes adoptées par certains pays pour leur écoulement. Le Canada et divers autres pays se préoccupent des programmes des États-Unis dans ce domaine; et tous les États participant à la Conférence estiment que ce problème exige un examen approfondi et des mesures concrètes pour le résoudre. Les membres ont approuvé une résolution de la Nouvelle-Zélande demandant que

L'OAA mette au point de nouveaux procédés qui permettront d'utiliser les produits excédentaires pour encourager la consommation, sans entraver les échanges commerciaux présents ou futurs; et que les gouvernements consacrent leurs efforts à atteindre ce but.

La Conférence a adopté la résolution portant sur le soutien des prix agricoles; cette résolution demande à l'OAA de formuler les principes dont pourront s'inspirer les États membres pour établir ou réviser leurs prix agricoles et mettre au point leurs programmes de soutien des prix et des revenus. Cette résolution tend à faciliter la mise en œuvre de projets grâce auxquels le revenu des agriculteurs ne les rejeterait plus dans une catégorie défavorisée; mais il faut que ces projets n'aient guère de répercussions fâcheuses sur le système de production et d'échanges commerciaux des autres pays.

Dans sa résolution, la Conférence a demandé au directeur général d'organiser un bureau de représentants des divers gouvernements, spécialistes dans le domaine du soutien des prix agricoles. Ce bureau préparera un rapport à soumettre à la Commission des produits de l'OAA, au Conseil de l'OAA et aux États membres.

Dans cette résolution, la Conférence a défini le mandat de ce bureau, qui sera chargé:

a) d'analyser les effets de divers systèmes de soutien des prix agricoles, et d'étudier les niveaux variés de ce soutien, dans le dessein de trouver une assiette solide pour l'évaluation des avantages et des inconvénients de ces systèmes; cette étude englobera l'examen des conséquences qu'entraîneraient les mesures de soutien, quant à l'augmentation de la production et des placements de capitaux dans le domaine agricole, en particulier dans les pays insuffisamment développés; elle comprendra aussi l'examen de l'intégration des soutiens de prix à d'autres mesures visant à une production accrue et à un relèvement des revenus agricoles.

b) de recommander l'adoption de certains principes généraux, tendant à réduire les conséquences défavorables qu'un programme de soutien des prix agricoles risquerait d'avoir pour les échanges commerciaux internationaux; les États membres pourront s'inspirer de ces principes pour l'organisation de leur agriculture ou pour les réformes qu'ils adopteront dans ce domaine. Le bureau mettra au point ces principes en tenant compte des circonstances particulières à chacun des pays intéressés et des problèmes qui lui sont propres.

### Agenda des travaux

La Conférence a insisté sur le fait qu'une coordination plus étroite de programmes nationaux et la mise au point de projets de développement agricole étaient indispensables à l'accroissement de la production et de la consommation. Elle a souligné le besoin d'accorder à l'agriculture, à la sylviculture, aux pêches, la place essentielle qui leur revient de droit dans tout programme d'expansion économique; elle a demandé que chaque pays intéressé s'efforce de trouver les moyens d'améliorer les procédés de commercialisation des produits agricoles, forestiers et de la pêche, et adopte un programme complet en matière de nutrition et d'alimentation, ce qui comprendrait l'enseignement des questions relatives à la nutrition et celui de l'économie domestique.

La Conférence a passé en revue la besogne accomplie par les cinq divisions techniques du Secrétariat de l'OAA (agriculture, économie, sylviculture, pêcheries et nutrition) depuis la dernière réunion de Rome, en 1955. Elle a examiné le programme prévu, ainsi que le budget du prochain exercice biennal.